

BUDGET COMMUNAL 2022

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1 ■ Introduction

Comme les derniers exercices budgétaires, ce projet de budget 2022 est, bien entendu, fortement marqué par les impacts de la crise sanitaire du COVID-19. Ainsi, en recettes, la perte importante observée en 2021 en matière d'additionnels à l'impôt des personnes physiques se confirme : les recettes annoncées pour 2022 sont en effet inférieures de plus de 500.000 €, perte qui vient s'ajouter à celle observée en 2021 de plus de 420.000 €. De manière cumulée sur la trajectoire 2021-2025, la perte totale s'établirait à plus de 2,7 millions €.

Au niveau des dépenses, nous devons constater l'impact particulièrement important de l'accélération de l'inflation. Après l'indexation des salaires d'octobre 2021, une nouvelle indexation est prévue en février 2022. Ainsi, au niveau des dépenses de personnel, la prise en compte de cette double indexation, cumulée à l'évolution barémique automatique, représente un montant de 187.249,92 €. A cette augmentation, viennent s'ajouter les majorations liées aux pensions des mandataires ainsi que l'impact des maladies longues durées et des remplacements anticipés des départs à la pension.

L'accélération de l'inflation impacte également les finances du CPAS. Le présent projet de budget intègre ainsi la double indexation de la dotation au CPAS. Une réflexion de fond est en cours au niveau du CPAS sur l'ensemble des services proposés, l'évolution de leur coût, de leurs modes de financement et de leur soutenabilité à long terme.

A l'impact des paramètres macro-économiques, 2022 voit s'ajouter les conséquences des épisodes de coulées boueuses et d'inondations qui ont frappé notre commune durant l'été 2021. Le principal impact se retrouve à l'extraordinaire. Une enveloppe de 600.000 € est mobilisée afin de permettre la mise en œuvre de notre Plan d'actions inondations : réalisation de ZIT/bassins d'orage, acquisition de terres, aménagements de voiries, plantation d'arbres, entretien et aménagement des ouvrages d'art, curages, primes aux citoyens « anti-inondations » et primes bandes enherbées aux agriculteurs, ...

A l'ordinaire, les moyens de lutte contre les coulées boueuses et les inondations ainsi que ceux consacrés au curage de nos cours d'eau ont été majorés par rapport à l'initial 2021. Enfin, des moyens sont prévus en matière de dépenses de personnel afin de renforcer le service environnement en vue d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'actions inondations.

Malgré ces différents éléments qui impactent lourdement nos finances communales, le service extraordinaires intègre les moyens nécessaires à la réalisation d'investissements essentiels et importants dont, notamment, la construction du nouveau hangar communal, la rénovation et la création de classes au sein de l'ancien bâtiment de l'école de Walhain, la majoration des enveloppes visant la réfection et l'entretien de nos voiries, le développement de notre plan trottoirs ou encore la poursuite des investissements visant l'amélioration de l'accessibilité de nos bâtiments aux PMR.



2. Budget ordinaire 2022

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un solde budgétaire nul, à l'instar du budget initial 2021. Le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 996.130,5 €. Tenant compte des prélèvements proposés, le boni général s'élève à 646.130,50 €.

Recettes ordinaires exercice propre	9.003.527,06 €
Dépenses ordinaires exercice propre	9.003.527,06 €
BONI exercice propre	0,00 €
Recettes globalisées ordinaires	9.999.657,56 €
Dépenses globalisées ordinaires	9.003.527,06 €
Boni avant prélèvements	996.130,50 €
Prélèvements	350.000,00 €
BONI général	646.130,50 €

La seule opération reprise au niveau des exercices antérieurs concerne l'intégration de l'estimation du résultat de l'exercice 2021 suite à la modification budgétaire n°2, soit un boni général de 996.130,50 €.

Le prélèvement repris dans le tableau ci-dessus consiste en un transfert de moyens vers le service extraordinaire de 350.000,00 € afin de garantir le financement des investissements à moyen terme.

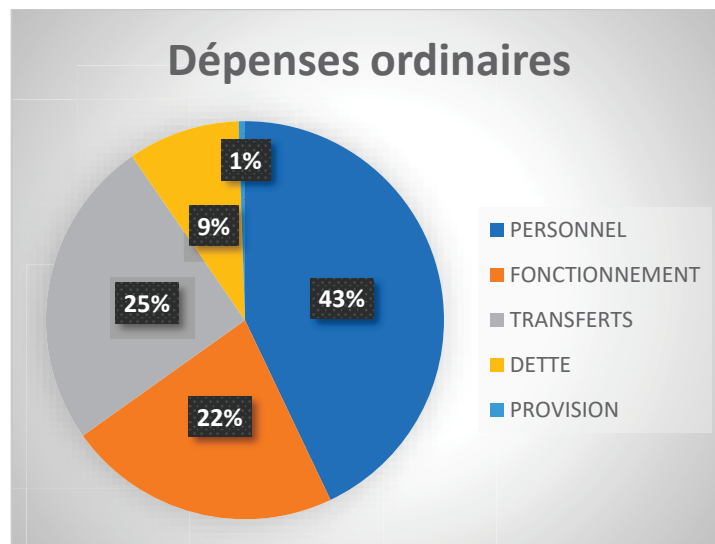
a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 9.003.527,06 €.**





Variation des dépenses ordinaires :

	2021 ini	2022 ini	Variation %
Personnel	3.511.770,31	3.849.305,62	9,61
Fonctionnement	2.089.039,28	1.998.852,50	-4,32
Transfert	2.323.254,77	2.270.633,86	-2,26
Dette	932.868,53	854.532,83	-8,40
Provision	0,00	30.202,25	NA

La majoration nette des **dépenses de personnel** (dépenses moins recettes de personnel) est de 322.261,48 €. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- l'indexation et les évolutions barémiques automatiques des salaires pour un montant de 187.249,92 € ; la hauteur de cette augmentation s'explique principalement par la prise en compte de 2 indexations successives, celle opérée en octobre 2021 et celle prévue par le Bureau Fédéral du Plan en février 2022 ;
- l'augmentation des crédits visant le paiement des mandataires : +28.536,52 € ;
- l'impact du remplacement de statutaires en maladie longue durée et l'anticipation du départ à la retraite de certains agents : +26.787,7 € ;
- l'inscription des crédits visant à permettre :
 - l'engagement d'un Conseiller en prévention, ½ temps, partagé par la Commune et le CPAS : 22.997,07 € ;
 - le renfort du service environnement en vue d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'actions inondations : 16.323,59 € ;
 - l'engagement d'un 3^{ème} saisonnier au sein du service Travaux : 10.397,06 €.
- la prévision des crédits nécessaire à la prise en charge, en année pleine, du coût salarial de l'agent constatateur (10.780,76 €) et de l'informaticien (19.188,86 €), le coût de ce dernier étant compensé par la suppression du remboursement préalablement prévu en faveur du CPAS.

En matière de **dépenses de fonctionnement**, une diminution globale de 90.186,78 € est observée. Les principales diminutions sont les suivantes :

- réduction de la provision affectée à la mise en œuvre du volet interne du PST de 120.000 € à 40.000 €. Pour rappel, cette provision avait été constituée pour

- permettre, entre autres, de soutenir le personnel, en cette période de crise, par la prise en charge de dépenses conjoncturelles ;
- la réduction de l'enveloppe destinée aux moyens de lutte contre le COVID-19 (achat de masques, de gel hydroalcoolique, de produits d'entretien, placement de parois de protection, ...) de 50.000 € à 15.000 € ; pour information, en date du 10/12/2021, le montant engagé en 2021 s'élève à 8.514,88 €;
 - la suppression du remboursement des frais de personnel pour l'informaticien du CPAS à hauteur de 21.652,07 €.

Par ailleurs, différentes majorations de crédits sont intégrées, notamment en matière de dépenses énergétiques mais également au niveau de la gestion des déchets. En matière de dépenses énergétiques, **une provision de 30.202,25 €** est constituée en vue de faire face aux augmentations annoncées des prix dans le secteur énergétique.

Les **dépenses de transfert** diminuent de 52.620,91 € par rapport à l'initial 2021. Cette diminution s'explique principalement par les variations suivantes :

- Dotation au CPAS : +45.463,98 €, correspondant à l'application de la double indexation de la dotation de l'exercice 2021, suivant les paramètres du Bureau fédéral du Plan. Cette année, aucune dotation exceptionnelle n'est prévue, les dotations versées en 2020 et 2021 ayant réalimenté les réserves du CPAS est à hauteur de 200.000 € ;
- Dotation à la zone de Secours : -76.431,91 €, en lien avec la reprise progressive du financement des zones de Secours par les Provinces suite à la décision du Gouvernement wallon ;
- Dotation à la zone de Police : +18.186,04 € correspondant à une indexation de 3% de la dotation de l'exercice 2021 ;
- Subsidés aux fabriques d'église : +4.724,43 € par rapport à l'initial 2021, le niveau global d'intervention restant inférieur au niveau de 2020 (-1.679,73 €) ;
- Cotisation à l'ISBW : +3.149,7 € afin d'atteindre un montant de 1€/habitant en vue de soutenir l'intercommunale dans ses difficultés financières structurelles ;
- Cotisation au CCBW : +1.433,6 € afin de répondre au besoin de financement du Centre suite à la réduction du soutien provincial ;
- Cotisation à Canal Zoom : +3.500 € afin de remettre à niveau le soutien financier de la Commune de Walhain par rapport à celui des autres communes (0,80 €/habitant).

Pour rappel, comme l'année passée, les moyens destinés au soutien aux associations qui s'élèvent globalement à 11.000 € feront l'objet d'une répartition dans le cadre de la première modification budgétaire.

Les **dépenses de la dette** se réduisent de 78.335,70 €. Cette diminution est le fruit de la réduction du recours à l'emprunt pour les investissements réalisés en 2019, 2020 et 2021. Une nouvelle opération de gestion active de la dette sera par ailleurs proposée dans le courant de l'année 2022.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...



- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 9.003.527,06 €.**

L'impact de la crise du Covid-19 sur l'économie se confirme au travers des recettes inscrites dans le projet de budget 2022 de notre commune. Les prévisions transmises par le SPF Finances en matière d'additionnels à l'impôt des personnes physiques maintiennent la contraction importante des recettes annoncée et observée en 2021. Le tableau ci-dessous présente la comparaison actualisée de l'évolution « naturelle » attendue des additionnels IPP pour notre commune aux dernières prévisions transmises par le SPF Finances :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prévisions SPF Finances	3.122.174,90	3.245.820,28	3.812.946,69	3.532.341,77	3.541.524,01	3.619.874,26	3.719.709,59	3.838.340,28	3.960.875,78
Trajectoire "naturelle"	3.122.174,90	3.245.820,28	3.507.647,40	3.812.946,69	3.963.948,24	4.120.929,80	4.284.128,19	4.453.789,62	4.630.170,04
Différence					-422.424,23	-501.055,54	-564.418,60	-615.449,34	-669.294,26

La perte de recettes mise en avant par cette comparaison pour l'exercice 2022 s'établit à plus de 500.000 €, perte qui vient s'ajouter à celle observée en 2021 de plus de 420.000 €. De manière cumulée sur la trajectoire 2021-2025, la perte totale s'établirait à plus de 2,7 millions €. L'impact de la crise, qui semble donc se confirmer, serait donc extrêmement négatif pour nos finances communales. Malgré cette perte importante de recettes, la fiscalité communale restera inchangée cette année.

De manière synthétique, l'évolution des principales recettes de la commune est la suivante :

	2021 ini	2022 ini	Variation %
Additionnels IPP	3.541.524,01	3.619.874,26	2,21
Additionnels PRI	1.949.283,87	2.004.755,40	2,85
Fonds des communes	1.087.833,40	1.145.171,42	5,27

Les prévisions relatives aux trois principales recettes évoluent, pour l'essentiel, en fonction des prévisions d'inflation. Néanmoins, la majoration globale attendue de ces trois recettes (+191.159,80 €) ne permet pas de couvrir l'augmentation automatique des dépenses de personnel (indexation des salaires, évolutions barémiques et pensions des mandataires).



3 ■ Budget extraordinaire 2022

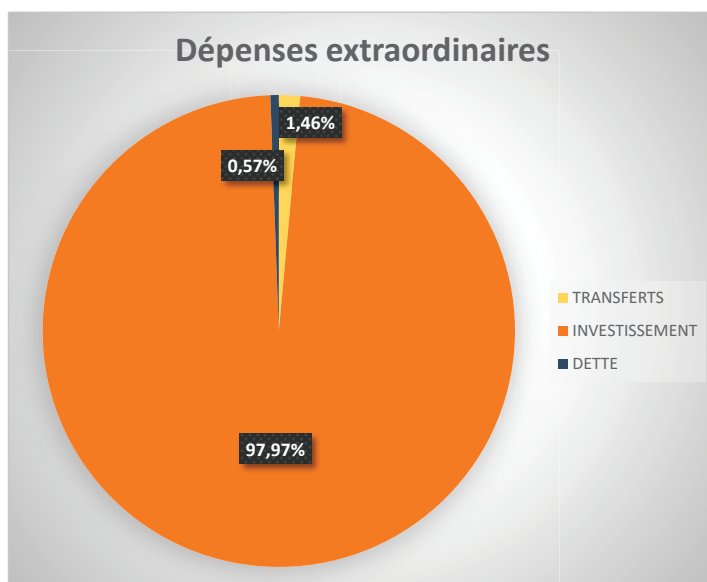
Le service extraordinaire se clôture par un résultat **à l'équilibre**, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

Recettes extraordinaires exercice propre	2.837.975,67 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	3.638.771,30 €
Exercice propre (<u>avant</u> prélèvements)	- 800.795,63 €
Prélèvements	800.795,63 €
Exercice propre (<u>après</u> prélèvements)	0,00 €
Recettes globalisées extraordinaires	3.638.771,30 €
Dépenses globalisées extraordinaires	3.638.771,30 €
BONI général	0,00 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).



Les projets suivants sont repris au budget extraordinaire de l'exercice 2022 :

Projets	Montant
Travaux projet nouveau hangar	1.175.000,00 €
Rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Walhain	773.675,67 €
Réalisation de ZIT/ZEC/Bassins d'orage	300.000,00 €
Réfection voiries diverses 2022/bail entretien	250.000,00 €
Acquisition de terrains/droits réels dans le cadre du Plan inondations	150.000,00 €
Valorisation Vieux Château	100.000,00 €
Dalles de béton 2022	100.000,00 €
Aménagement ancien bâtiment école C.F. à Nil	70.000,00 €
Acquisition de matériel informatique/logiciels	50.000,00 €
Trottoirs/Mobilité/Sécurité (y compris jardinières)	50.000,00 €
Aménagements de voiries « Ruissellements et inondations »	50.000,00 €
Equipeement hangar communal (matériel divers)	40.000,00 €
Acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique	40.000,00 €
Remplacement éclairage 2022	37.200,00 €
Maintenance extraordinaire du charroi du service des travaux	30.000,00 €
Equipeement mobilier bibliothèque La Forge	30.000,00 €
Investissements à portée économique - installation et rénovation de panneaux didactiques aux endroits stratégiques	30.000,00 €
Honoraires projets de ZIT/ZEC/Bassins d'orage	30.000,00 €
Entretien/réparation d'ouvrages d'art et curage	30.000,00 €
Assistance technique ponctuelle - honoraires travaux (bail d'entretien, dalles, ...)	25.000,00 €
Création d'une rampe PMR à l'ancienne école de Nil	25.000,00 €
Equipeement mobilier salle La Forge	25.000,00 €
Subside F.E. Sts Vincent & Martin	20.300,00 €
Budget participatif	20.000,00 €
Acquisition de caveaux-cavernes-caveaux sans fonds	20.000,00 €
Plantation de haies/arbres dans le cadre du Plan inondations	20.000,00 €
Primes dispositifs lutte coulées de boues et inondations	20.000,00 €
Accessibilité PMR aux services publics (Jadinon) - Suite	17.000,00 €
Entretien et aménagement des infrastructures scolaires	15.000,00 €
Entretien des infrastructures sportives	15.000,00 €
Végétalisation des cimetières communaux	15.000,00 €
INBW - libération participations travaux d'égouttage de la rue Cruchenère	10.553,21 €
Rachat de la camionnette Renault Kangoo (Visiocom)	10.000,00 €
Subside F.E. Ste Thérèse	8.000,00 €
Restauration de la chapelle Bon Dieu du Chêne	5.000,00 €
Subside F.E. Sts Joseph & Martin	5.000,00 €
Containers à puce	5.000,00 €
Acquisition de mobilier bureau	4.000,00 €
Acquisition de mobilier écoles	4.000,00 €
Restauration des chapelles et potales	4.000,00 €
INBW - libération participations travaux d'égouttage de la rue de la Sucrerie	3.949,32 €
INBW - libération particip. égouttage prioritaire Trichon Abbessé PT2010-2012	2.103,52 €
INBW - libération particip. égouttage rue de la Sucrerie	1.934,67 €
Total	3.638.771,30 €



Les moyens spécifiques mobilisés pour la mise en œuvre du **Plan d’actions inondations** s’élèvent à **600.000 €** et se répartissent comme suit :

Projets	Montant
Réalisation de ZIT/ZEC/Bassins d’orage	300.000,00 €
Acquisition de terrains/droits réels dans le cadre du Plan inondations	150.000,00 €
Aménagements de voiries « Ruissellements et inondations »	50.000,00 €
Honoraires projets de ZIT/ZEC/Bassins d’orage	30.000,00 €
Entretien/réparation d’ouvrages d’art et curage	30.000,00 €
Primes dispositifs lutte coulées de boues et inondations	20.000,00 €
Plantation de haies/arbres dans le cadre du Plan inondations	20.000,00 €
Total	600.000,00 €

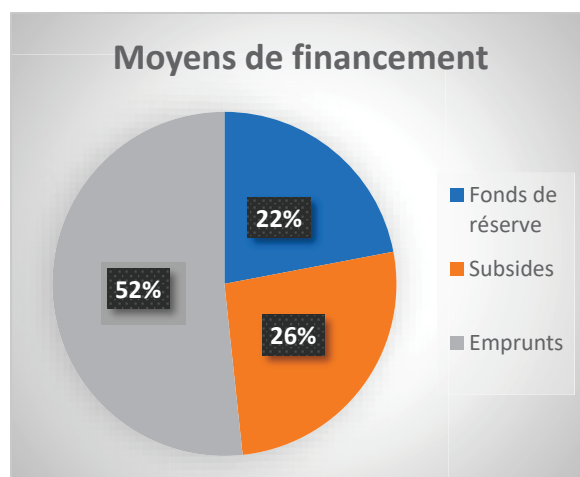
b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les investissements inscrits au budget 2022 seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 800.795,63 €
- Subsidés : 956.969,42 €
- Emprunts : 1.881.006,25 €



4 ■ Etat des fonds de réserves et des provisions

L'évolution des fonds de réserves et des provisions tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de budget 2022 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2020	Disponible présumé fin 2021	Dotation prévue au budget 2022		Utilisation prévue au budget 2022	Solde présumé fin 2022
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	815.831,35	876.318,85	0,00	0,00	0,00	876.318,85
Fonds de réserve extraordinaire	2.023.315,22	1.093.388,47	350.000,00	0,00	800.795,63	642.592,84
Provisions	685.259,13	685.259,13	30.202,25	0,00	0,00	715.461,38
TOTAL	3.524.405,70	2.654.966,45	380.202,25	0,00	800.795,63	2.234.373,07

En intégrant le transfert de 350.000,00 € de l'ordinaire vers l'extraordinaire et l'alimentation et l'utilisation prévues, à ce stade, du fonds de réserve extraordinaire en 2021 ainsi que la majoration des provisions inscrites au budget, **les moyens mis en réserve et en provisions sont estimés, fin 2022, à 2.234.373,07 €.**

